

Fiche Signalétique



GOJO® Skin Lotion

Version 1.0 Date de révision: 03/30/2015 Numéro de la FS: 71041-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/30/2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : GOJO® Skin Lotion

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : GOJO Industries, Inc.

Adresse : One GOJO Plaza, Suite 500
Akron OH 44311

Téléphone : 1 (330) 255-6000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-424-9300 CHEMTREC

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Soins de la peau

Restrictions d'utilisation : Ceci est un produit de soins personnels ou un produit cosmétique qui est sans danger pour les consommateurs et d'autres utilisateurs lors d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. Les cosmétiques et les autres produits de consommation, spécifiquement définis par des réglementations de par le monde, sont exemptés de l'exigence d'une fiche signalétique pour le consommateur. Même si ce produit n'est pas considéré comme dangereux, cette fiche signalétique contient des renseignements précieux et importants pour la bonne manipulation et la bonne utilisation du produit dans des espaces de travail industriel aussi bien que dans le cadre des expositions inhabituelles ou involontaires, tels que des grands déversements. Cette fiche signalétique doit être conservée et disponible aux employés et à d'autres utilisateurs de ce produit. Pour des conseils concernant spécifiquement l'utilisation prévue, veuillez vous rapporter aux renseignements fournis sur l'emballage ou sur la notice.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

DANGER	
Aspect	crème
Couleur	blanc, opaque, blanc cassé
Odeur	floral
Résumé des risques	Corrosif

Version 1.0 Date de révision: 03/30/2015 Numéro de la FS: 71041-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/30/2015

	Risque possible d'anomalie congénitale
--	--

Statut réglementaire selon le SIMDUT : Ce produit, matière ou substance est un produit contrôlé SIMDUT selon les articles 33 à 66 de la partie IV du RPC.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet significatif n'est à craindre lors d'une exposition unique à court terme.

Peau : Aucune irritation significative n'est à craindre lors d'une exposition unique à court terme.

Yeux : Cause des brûlures aux yeux.
Peut provoquer des lésions oculaires permanentes.

Ingestion : Aucun effet significatif n'est à craindre lors d'une exposition unique à court terme.

Exposition chronique : Peut causer des malformations congénitales.

Condition médicale aggravée : Inconnu.

Cancérogénicité:

IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

ACGIH : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0.1 % n'est identifié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
Chlorure de diméthylidioctadécylammonium	107-64-2	>= 5 - < 10
Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane	51229-78-8	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/30/2015	71041-00001	Date de la première parution: 03/30/2015

- consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition.
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Composés chlorés
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/30/2015	71041-00001	Date de la première parution: 03/30/2015

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Ne pas avaler. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés. Garder hermétiquement fermé. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Version 1.0 Date de révision: 03/30/2015 Numéro de la FS: 71041-00001 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/30/2015

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
 Oxydants forts

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Pétrolatum	8009-03-8	TWA (Brouillard)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH
Glycérine	56-81-5	TWA	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Respirable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Brouillard)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m ³	CA BC OEL

Mesures d'ordre technique

: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
 Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.
 La formation de poussière peut être pertinente lors du traitement de ce produit. En sus des limites d'exposition professionnelle spécifiques à la substance, les limitations d'ordre générales concernant les concentrations de particules dans l'air dans les lieux de travail doivent être prises en compte lors de l'évaluation du risque professionnel. Les limites pertinentes comprennent : Limites d'exposition professionnelle (LEP) selon l'OSHA pour les particules qui ne sont pas régulées autrement 15 mg/m³ – concentration de poussière totale, 5 mg/m³ - fraction respirable ; et la moyenne pondérée dans le temps (MPT) de l'ACGIH pour les particules (insoluble ou faiblement soluble) sans autres précisions de 3 mg/m³ - particules respirables, 10 mg/m³ - particules inhalables.

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/30/2015	71041-00001	Date de la première parution: 03/30/2015

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique

Protection des mains
Matériau : Gants imperméables

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :
Écran facial

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Mesures d'hygiène : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : crème

Couleur : blanc, opaque, blanc cassé

Odeur : floral

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

Fiche Signalétique



GOJO® Skin Lotion

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/30/2015	71041-00001	Date de la première parution: 03/30/2015

pH	: 4.5 - 9.0
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.9930 g/cm ³
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Cette substance ou mélange n'est pas classifiée comme auto-réactive.
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: 3,000 - 60,000 mm ² /s (20 °C)
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/30/2015	71041-00001	Date de la première parution: 03/30/2015

Conditions à éviter	: Inconnu.
Produits incompatibles	: Oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorure de diméthylodioctadécylammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,552 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 923 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:

Chlorure de diméthylodioctadécylammonium:

Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Basé sur la classification harmonisée de la réglementation de l'UE 1272/2008, Annexe VI

Lésion/irritation grave des yeux

Cause des brûlures aux yeux.

GOJO® Skin Lotion

Version 1.0 Date de révision: 03/30/2015 Numéro de la FS: 71041-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/30/2015

Composants:

Chlorure de diméthylodioctadécylammonium:

Espèce: Lapin

Résultat: Des effets irréversibles aux yeux

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Résultat: De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

Chlorure de diméthylodioctadécylammonium:

Type d'essai: Essai de maximisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cobaye

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Évaluation: Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Remarques: Basé sur la classification harmonisée de la réglementation de l'UE 1272/2008, Annexe VI

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorure de diméthylodioctadécylammonium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Peut causer des malformations congénitales.

Composants:

Chlorure de diméthylodioctadécylammonium:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduc-

GOJO® Skin Lotion

Version 1.0 Date de révision: 03/30/2015 Numéro de la FS: 71041-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/30/2015

tion et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorure de diméthylidioctadécylammonium:

Espèce: Rat
NOAEL: 100 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 28 d

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Chlorure de diméthylidioctadécylammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 21.3 mg/l
Durée d'exposition: 95 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.16 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Selenastrum capricornutum (algue d'eau douce)): 0.062 mg/l
Durée d'exposition: 5 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.23

Fiche Signalétique



GOJO® Skin Lotion

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/30/2015	71041-00001	Date de la première parution: 03/30/2015

(Toxicité chronique) : mg/l
Durée d'exposition: 33 d
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.38 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 26 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 25.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.54 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.63 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 19.8 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les bactéries : CI50: 1,870 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Persistence et dégradabilité

Composants:

Chlorure de diméthylodioctadécylammonium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 d
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 51 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Version 1.0 Date de révision: 03/30/2015 Numéro de la FS: 71041-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/30/2015

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Chlorure de diméthylodioctadécylammonium:

Bioaccumulation : Espèce: *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 13

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.8

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.89

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Internationale

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Dimethyldioctadecylammonium chloride)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Dimethyldioctadecylammonium chloride)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

GOJO® Skin Lotion

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/30/2015	71041-00001	Date de la première parution: 03/30/2015

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Dimethyldioctadecylammonium chloride)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Chlorure de diméthylodioctadécylammonium)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Code ERG : 171

Polluant marin : oui (Chlorure de diméthylodioctadécylammonium)

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon le SIDMUT : D2A: Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques
E: Matière corrosive

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.

TSCA : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont soit inscrites à l'inventaire TSCA ou sont en conformité avec une exemption de l'inventaire TSCA.

DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).

Version	Date de révision:	Numéro de la FS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/30/2015	71041-00001	Date de la première parution: 03/30/2015

AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taïwan), TSCA (É.-U.)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique	: Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F